CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 octobre 1967

demie.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉPÔT D'UNE NOTE AU SUJET DE MESURES RESTRICTIVES AUX É.-U.

L'hon. Robert Winters (ministre du Commerce): Je demande à déposer une note du gouvernement canadien au gouvernement américain que l'ambassadeur du Canada à Washington a remise au secrétaire d'État le 17 octobre dernier. Cette note exprime l'inquiétude du gouvernement canadien au sujet des projets de loi présentés au Congrès américain et qui auraient pour effet de restreindre le commerce.

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au ministre de déposer ce document?

Des voix: D'accord.

L'IMMIGRATION

LE RENVOI DE BERTRAM PETERSON

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Maind'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, j'ai promis d'étudier le cas de M. Bertram Peterson, qui a demandé de demeurer en permanence au Canada. Inutile de dire qu'il me répugnerait autant qu'à n'importe qui de renvoyer une personne de couleur en Afrique du Sud. Là n'est pas toutefois la question dans l'immédiat. On a insinué que la demande de M. Peterson aurait normalement été acceptée n'eût été le parti pris racial. J'ai fait une enquête serrée sur ce point et j'affirme qu'il s'agit d'une accusation irréfléchie et sans aucun fondement.

La demande de M. Peterson a été étudiée convenablement et équitablement, selon le nouveau règlement de l'immigration. M. Peterson était loin de répondre aux conditions d'admissibilité. Le journaliste qui prétend avoir évalué ses titres et qualités ne s'est pas donné la peine de lire attentivement ce règlement. Par exemple, il voulait accorder dix points à M. Peterson pour les langues; or, le

parler couramment une de nos langues officielles est cinq. En outre, il voulait lui La séance est ouverte à deux heures et reconnaître un parent, mais le parent en question n'était pas assez proche pour être visé par le règlement.

> Par-dessus tout, on semble se méprendre quant au rôle de la demande de travailleurs spécialisés, dans notre évaluation des touristes qui demandent à demeurer au Canada. On a offert à M. Peterson un poste de stagiaire...

> L'hon. Michael Starr (chef de l'opposition): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas interrompre le ministre, mais j'aimerais savoir s'il énonce la politique gouvernementale, s'il pose la question de privilège ou s'il tente de préciser une déclaration faite à la télévision. Nous sommes en droit de le savoir car, d'après moi, le ministre n'énonce certes pas la politique du gouverne-

M. l'Orateur: J'ai l'impression que le ministre fait une déclaration à l'appel des motions.

L'hon. M. Starr: Une déclaration de quoi. monsieur l'Orateur?

L'hon. M. Marchand: Sur le cas de M. Peterson, qu'on a soulevé ici à la Chambre. La réponse est trop longue pour être donnée pendant la période des questions.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je vous demanderais de décider si la déclaration du ministre doit être faite à l'appel des motions ou plutôt sous forme d'une question de privilège.

M. l'Orateur: Elle ne peut sûrement pas constituer une question de privilège. Il s'agit d'un cas difficile où, un député lui avant posé une question, le ministre, pour éviter, je suppose, les remontrances de l'Orateur, tente d'y répondre à l'appel des motions plutôt que pendant la période des questions. J'estime qu'il faudrait pour cela le consentement de la Chambre; autrement, je suppose que le ministre ne peut répondre à la question.

• (2.40 p.m.)

L'hon. M. Starr: A mon avis, le moment propice pour répondre à la question, c'est à l'appel de l'ordre du jour. Si la réponse est trop longue pour être donnée à ce moment-là, maximum de points qu'on peut recevoir pour il faudrait la reporter après dix heures.